

Conférence de presse de début d'année du 3 janvier 2020

Politique agricole 22+ : à quoi faut-il s'attendre ?

Exposé de Francis Egger (le discours prononcé fait foi)

Avec la Politique agricole 22+, le Conseil fédéral entend améliorer les conditions cadres dans les domaines Marché, Exploitation et Environnement. L'objectif consiste à doter les secteurs agricole et agroalimentaire suisses de moyens leur permettant de saisir les chances qui s'offrent à eux de manière plus entrepreneuriale, d'augmenter la valeur ajoutée sur le marché, de renforcer l'efficacité des exploitations, ainsi que de continuer à réduire l'impact environnemental et l'utilisation des ressources non renouvelables. La procédure de consultation a pris fin le 6 mars 2019. En août, le Conseil fédéral a discuté des résultats et pris les premières décisions. Le message définitif est attendu pour février 2020.

Première bonne nouvelle : le soutien financier semble être assuré. Le budget octroyé au secteur agricole entre 2022 et 2025 s'élèvera à un total de 13,915 milliards de francs, soit un soutien du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui. Dans le domaine Marché, nous espérons le maintien des mesures en cours, notamment en ce qui concerne la répartition des contingents d'importation et les suppléments pour le lait. L'Union suisse des paysans salue aussi une solution pour s'assurer contre les pertes de récolte suite à des événements météorologiques extrêmes. Le domaine Environnement constitue un thème prioritaire de la nouvelle politique agricole. À l'avenir, la Confédération n'autorisera plus que les produits phytosanitaires présentant un risque faible pour l'environnement. Nous approuvons cette décision, car les agriculteurs doivent pouvoir faire confiance aux experts sur ce point. S'ils appliquent correctement un produit autorisé, les agriculteurs ne devraient avoir aucun reproche à encaisser. Nous approuvons également les mesures techniques prévues pour le nettoyage des cuves, des pulvérisateurs et des buses, qui devraient réduire de 75 à 95 % les risques actuels. Nous sommes aussi favorables à l'encouragement des méthodes alternatives.

Le Conseil fédéral a déjà décidé une trajectoire de réduction contraignante pour les excédents d'azote et de phosphore. Ceux-ci devront diminuer d'au moins 10 % d'ici à 2025, et d'au moins 20 % d'ici à 2030. À cet effet, nous escomptons une réduction du nombre d'animaux à la surface. Les trois unités de bétail que peuvent garder les agriculteurs par hectare à l'heure actuelle passeront à 2,5. Nous comprenons certes l'idée qui se cache là-dedans, mais une prescription aussi uniforme n'est pas très judicieuse au vu de la diversité topographique de la Suisse et de la répartition des productions. Les quantités d'éléments nutritifs que peuvent valoriser les différentes régions du pays dépendent de la nature du terrain et du climat. Nous sommes favorables à des approches ciblées, en fonction des conditions locales constatées.

Le Conseil fédéral veut aussi intervenir sur le plan de la biodiversité. Pour ce qui est des paiements directs, pierre angulaire de toute politique agricole, le point central est la hausse d'environ 300 millions de francs des contributions au système de production. Une réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement permettra d'en assurer le financement. Nous n'en savons encore que peu sur la forme exacte que prendront les mesures proposées. Par ailleurs, nous nous attendons à ce que la Confédération introduise les « stratégies agricoles régionales » et les contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales. Le secteur agricole est divisé quant à ces nouveautés. Une plus-value réelle pour les familles paysannes est loin d'être évidente. Une chose est sûre : de telles propositions n'apportent aucune simplification administrative. Or, nous estimons que celle-ci s'impose de toute urgence. Pour maintenir la crédibilité des paiements directs et la compréhension de la population à leur égard, nous aimerions des limitations aussi claires que celles que présente le système actuel.